

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1849

4 septembre 2008

FRANÇAIS

Original: RUSSE

**LETTRÉ DATÉE DU 28 AOÛT 2008, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE À LA CONFÉRENCE,
TRANSMETTANT LES TEXTES D'UNE DÉCLARATION DU
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET D'UNE
DÉCLARATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES EN DATE DU 26 AOÛT 2008
AU SUJET DE LA RECONNAISSANCE DE
L'INDÉPENDANCE DE L'OSSÉTIE
DU SUD ET DE L'ABKHAZIE**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les textes (en anglais et en russe) d'une déclaration du Président de la Fédération de Russie, M. D. A. Medvedev, et d'une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie en date du 26 août 2008 au sujet de la reconnaissance de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie par la Fédération de Russie

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et des déclarations jointes soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Valery Loshchinin

DÉCLARATION DE M. D. A MEDVEDEV, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, EN DATE DU 26 AOÛT 2008

Chers citoyens de Russie,

Vous êtes au courant, sans aucun doute, de la tragédie en Ossétie du Sud. Le pilonnage en pleine nuit de Tskhinvali par les forces géorgiennes a provoqué la mort de centaines de nos civils. Des membres des forces russes de maintien de la paix ont péri en effectuant leur devoir pour protéger femmes, enfants et vieillards.

Les dirigeants géorgiens, en violation de la Charte des Nations Unies et de ses obligations au titre des accords internationaux, ont déclenché – contre toute raison – un conflit armé dont les victimes ont été des civils innocents. Le même sort attendait l'Abkhazie. Tbilissi comptait apparemment sur une guerre éclair pour mettre la communauté internationale devant le fait accompli. Le moyen le plus inhumain d'atteindre ce but a été choisi, celui d'annexer l'Ossétie du Sud au prix de l'anéantissement de tout un peuple.

Ce n'était pas la première tentative. En 1991 le Président de la Géorgie, M. Gamsakhourdia, avait ordonné l'assaut de Soukhoumi et Tskhinvali sous le mot d'ordre «La Géorgie aux Géorgiens». Je vous laisse méditer sur ces mots. Des milliers de morts, des dizaines de milliers de réfugiés, des villages entiers saccagés, voilà quel a été le résultat. C'est la Russie qui a mis un terme à l'extermination des peuples abkhaze et ossète. Notre pays est devenu un médiateur, une force de paix, recherchant un règlement politique, tout en respectant constamment l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Les dirigeants géorgiens ont choisi une autre voie. Sabotage des négociations, mépris des accords conclus, provocations politiques et militaires, agressions contre les forces de maintien de la paix, tout cela en violation flagrante du régime établi avec le soutien de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans les zones de conflit.

La Russie a fait preuve de retenue et de patience. Nous avons plusieurs fois appelé à la reprise des négociations et notre position n'a pas varié, même après la proclamation unilatérale de l'indépendance du Kosovo. Mais nos propositions insistantes adressées à la partie géorgienne, pour qu'elle conclue, avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, des accords de non-recours à la force sont restées sans réponse. Malheureusement, l'OTAN et même l'ONU en ont également fait fi.

Il est aujourd'hui évident qu'un règlement pacifique du conflit n'était pas dans les intentions de Tbilissi. Les dirigeants géorgiens se préparaient méthodiquement à la guerre et le soutien politique et matériel qui leur a été apporté par des protecteurs étrangers n'a fait que renforcer leur sentiment d'impunité.

Tbilissi a fait son choix dans la nuit du 7 au 8 août 2008. Le Président Saakachvili a opté pour le génocide afin d'atteindre ses objectifs politiques, brisant ainsi tous les espoirs de coexistence pacifique des Ossètes, Abkhazes et Géorgiens dans un même État. Les peuples d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie ont exprimé plusieurs fois, lors de référendums, le désir d'indépendance de leurs républiques. Nous considérons, compte tenu de ce qui s'est passé à Tskhinvali et de ce qui était planifié en Abkhazie, qu'ils ont le droit de décider eux-mêmes de leur sort.

Les présidents de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, s'appuyant sur les résultats des référendums et sur les décisions de leurs parlements, ont demandé à la Russie de reconnaître la souveraineté étatique de ces deux entités. Le Conseil de la Fédération et la Douma ont voté en faveur de ces demandes.

Compte tenu de cette situation, il est indispensable de prendre une décision. Vu la volonté librement exprimée par les peuples ossète et abkhaze, m'appuyant sur la Charte des Nations Unies, sur la déclaration de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, l'Acte final d'Helsinki de l'OSCE de 1975 et sur d'autres textes fondamentaux, j'ai signé les décrets sur la reconnaissance par la Fédération de Russie de l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

La Russie appelle les autres États à suivre son exemple. Ce n'est pas un choix facile mais c'est l'unique option pour sauver des vies humaines.

DÉCLARATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, EN DATE DU 26 AOÛT 2008

La Russie, consciente de la responsabilité qui lui incombe d'assurer la survie de peuples frères face à la politique nationaliste agressive de Tbilissi, a reconnu l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

Cette politique repose sur le mot d'ordre lancé en 1989 par le Président Gamsakhourdia: «la Géorgie aux Géorgiens», mot d'ordre qu'il a tenté de traduire dans les faits en 1992 en abolissant les entités autonomes sur le territoire géorgien et en lançant les forces armées géorgiennes contre Soukhoumi et Tskhinvali dans le but d'asseoir par la force une décision illégale. Dès cette époque, un génocide a été commis en Ossétie du Sud. Les Ossètes ont été exterminés et expulsés en grand nombre.

Grâce au courage et à l'esprit de sacrifice des peuples qui se sont dressés contre l'agresseur et aux efforts de la Russie, on a pu mettre un terme au bain de sang, conclure un accord de cessez-le-feu, créer des mécanismes de maintien de la paix et examiner tous les aspects d'un règlement de la question.

En 1992 en Ossétie du Sud, puis en 1994 en Abkhazie, des forces de maintien de la paix ont été établies et des structures ont été mises en place pour renforcer la confiance avec la médiation de la Russie et pour traiter les questions relatives au redressement socioéconomique et au statut politique. Ces mesures ont bénéficié de l'appui de l'ONU et de l'OSCE, qui se sont jointes aux travaux de ces mécanismes et ont envoyé des observateurs dans les zones de conflit.

Les forces de maintien de la paix et les mécanismes de négociation ont, malgré les difficultés, travaillé au rapprochement des positions et sont parvenues à des accords concrets.

Cependant, les espoirs réels d'un règlement de la question ont été brisés à la fin de l'année 2003 lorsque, par le biais d'une «révolution», M. Saakachvili a pris le pouvoir et a immédiatement brandi la menace de la force pour résoudre le problème de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie.

Dès le mois de mai 2004, des unités des forces spéciales et des forces géorgiennes du Ministère de l'intérieur ont été envoyées dans la zone de conflit et, en août de la même année, des troupes géorgiennes ont pilonné la ville de Tskhinvali et ont tenté de s'en emparer. Grâce à la médiation active de la Russie, le Premier Ministre géorgien de l'époque, Z. V. Jhvania, et le dirigeant d'Ossétie du Sud, E. D. Kokoïty, ont signé un accord de cessez-le-feu et, en novembre 2004, un document sur les moyens de normaliser progressivement les relations.

Après la mort suspecte de Z. Jhvania, homme d'État plein de bon sens, en février 2005 M. Saakachvili a catégoriquement rejeté tous les accords qui avaient été conclus.

Il a aussi rejeté le règlement de la question abkhaze, qui reposait sur un accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé le 14 mai 1994 à Moscou. Aux termes de cet accord, des forces collectives de maintien de la paix ont été déployées dans la zone de conflit entre l'Abkhazie et la Géorgie. Une mission d'observation de l'ONU a été déployée en Géorgie, et un groupe de collaborateurs du Secrétaire général pour la Géorgie a été constitué.

En 2006, au mépris de tous les accords et des résolutions de l'ONU, M. Saakachvili a envoyé un contingent militaire géorgien dans la haute vallée du fleuve Kodori, portant ainsi atteinte aux progrès qui commençaient à être réalisés grâce à ces mécanismes dans le cadre du processus de règlement du conflit, y compris la mise en œuvre des accords conclus en mars 2003 entre le Président Poutine et le Président Chevardnadze pour la coopération en vue du retour des réfugiés et l'ouverture d'une ligne de chemin de fer entre Sotchi et Tbilissi.

Continuant à ignorer ouvertement les obligations de la Géorgie et les accords conclus dans le cadre de l'ONU et de l'OSCE, M. Saakachvili a créé des administrations fantoches en Abkhazie et en Ossétie du Sud pour finir d'enterrer le processus de négociation.

Toute la période écoulée depuis l'arrivée au pouvoir de M. Saakachvili a été marquée par une incapacité totale de parvenir à un accord, des provocations et des mises en scène incessantes d'incidents dans les zones de conflit, des agressions contre les forces russes de maintien de la paix et le dénigrement des dirigeants démocratiquement élus d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud.

Depuis le déclenchement, au début des années 90, des conflits d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud par suite des agissements de Tbilissi, la Russie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour contribuer au règlement de ces conflits, en respectant l'intégrité territoriale de la Géorgie, en dépit du fait que la déclaration d'indépendance de la Géorgie s'était accompagnée d'une atteinte au droit de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie à l'autodétermination. Aux termes de la loi de l'URSS relative à la procédure à suivre pour régler les questions liées à la sécession d'une république de l'Union, les entités autonomes constitutives d'une telle république avaient le droit de décider elles-mêmes de leur maintien ou non dans l'Union et de déterminer leur statut juridique national. La Géorgie a empêché l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud d'exercer ce droit.

Par la suite, la Russie est néanmoins demeurée sur la même ligne, s'acquittant consciencieusement de ses fonctions de maintien de la paix et de médiation, s'efforçant de contribuer à la conclusion d'accords de paix et faisant preuve de retenue et de patience face aux provocations. Notre position n'a pas varié, même après la proclamation unilatérale de l'indépendance du Kosovo.

Dans la nuit du 7 au 8 août 2008, en se livrant contre l'Ossétie du Sud à une agression qui a fait de nombreuses victimes, notamment parmi les forces de maintien de la paix et les autres citoyens russes, et en planifiant une action similaire contre l'Abkhazie, M. Saakachvili a lui-même détruit l'intégrité territoriale de la Géorgie. En employant de façon systématique la force armée brutale contre des peuples dont il souhaitait, selon ses propres termes, qu'ils fassent partie intégrante de son État, M. Saakachvili ne leur a pas laissé d'autre choix que d'assurer leur sécurité et leur droit d'exister en proclamant leur indépendance.

M. Saakachvili ne pouvait guère ignorer les conséquences qu'aurait pour la Géorgie sa tentative de recours à la force pour résoudre les problèmes afférents à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie. Dès février 2006, il déclarait dans un entretien: «Je ne donnerai pas l'ordre de lancer une opération militaire. Je ne veux pas que des gens meurent, car lorsque le sang est versé dans le Caucase, ce n'est même pas pour des décennies, mais pour des siècles». Il savait donc fort bien ce qu'il faisait.

Comment ne pas évoquer le rôle joué par tous ceux qui, pendant des années, ont approuvé tacitement le régime militaire de M. Saakachvili, lui livrant des armes offensives au mépris des règles de l'OSCE et même de l'Union européenne, l'incitant à renoncer à tout engagement de non-recours à la force et développant ainsi son sentiment d'impunité, y compris en ce qui concerne ses méthodes autoritaires de répression utilisées contre les opposants à l'intérieur de son pays. Nous savons qu'à certains stades, les protecteurs étrangers ont tenté de dissuader M. Saakachvili de se lancer dans des entreprises militaires irréfléchies, mais il semble avoir échappé à tout contrôle. Il est troublant de constater que certains n'ont pas été capables de tirer des conclusions objectives de cette agression. La lueur d'espoir de mise en œuvre de l'initiative conjointe des présidents russe et français du 12 août 2008 s'est rapidement dissipée lorsque Tbilissi a adopté une attitude équivalant à un rejet de cette initiative et que les partisans de M. Saakachvili ont fait de même. De plus, les États-Unis et certains États européens promettent à M. Saakachvili la protection de l'OTAN et lancent des appels au réarmement du régime de Tbilissi; déjà, de nouvelles livraisons d'armes sont préparées pour lui. Ce sont là autant d'incitations directes au lancement de nouvelles entreprises irréfléchies.

Tenant compte des appels lancés par les peuples, les Présidents et les Parlements d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, de l'opinion du peuple russe et de la position des deux chambres de l'Assemblée fédérale, le Président de la Fédération de Russie a pris la décision de reconnaître l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie et de conclure avec elles des traités d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle.

La partie russe a conclu ces accords en se fondant sur les dispositions de la Charte des Nations Unies, sur l'Acte final d'Helsinki et sur d'autres instruments internationaux de première importance, tels que la Déclaration de 1970 relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États. Conformément à la charte des Nations Unies, il convient de souligner qu'aux termes de cette déclaration, tout État est tenu de s'abstenir de recourir à la force pour priver les peuples de leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, de se conformer aux principes d'égalité de droit et d'autodétermination et de se doter de gouvernements représentant l'ensemble du peuple appartenant à son territoire. Il ne fait aucun doute que le régime de M. Saakachvili est loin de répondre à ces normes élevées fixées par la communauté internationale.

La Russie, qui nourrit des sentiments sincères d'amitié et de sympathie à l'égard du peuple géorgien, est persuadée que, tôt ou tard, il se dotera de dirigeants dignes de lui qui sauront véritablement prendre soin de leur pays et établir des relations mutuelles de respect, d'égalité et de bon voisinage avec tous les peuples du Caucase. Elle est prête à mettre tout en œuvre pour contribuer à la réalisation de cet objectif.
